

Méthode haie - Label Bas Carbone

Webinaire 25 janvier 2021

Sarah COLOMBIÉ

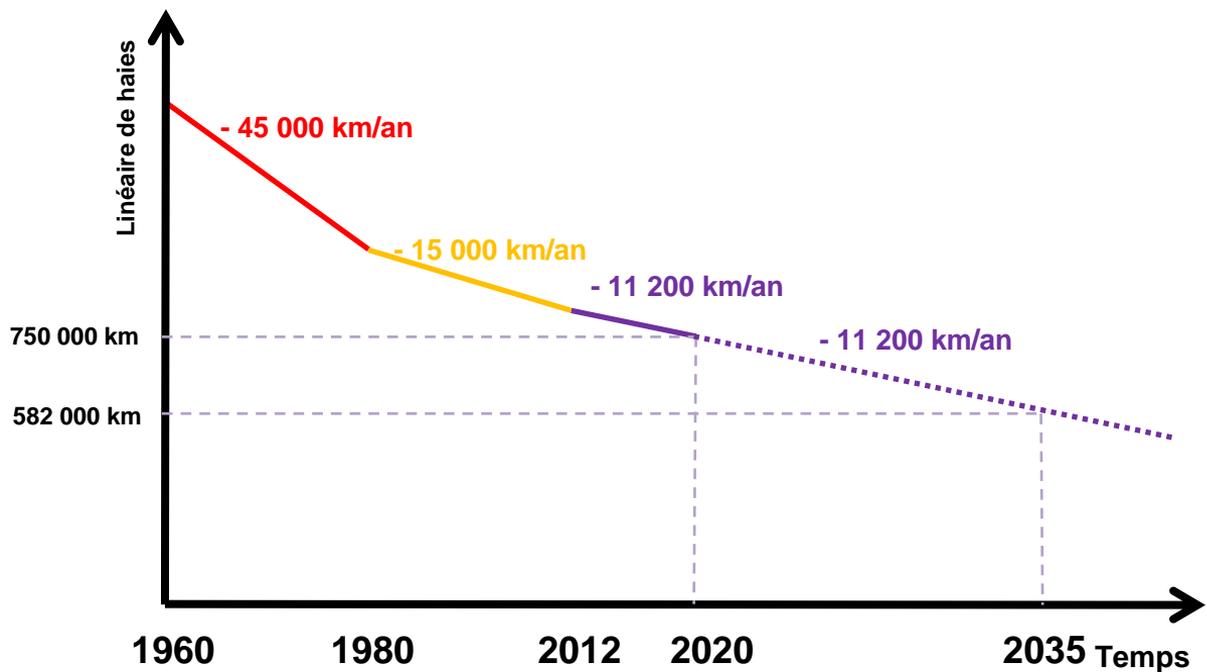
aGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
PAYS DE LA LOIRE

**LABEL BAS
CARBONE**

TERRES d'**a**VENIR



Enjeu de la méthode : Déclin du linéaire de haies en France



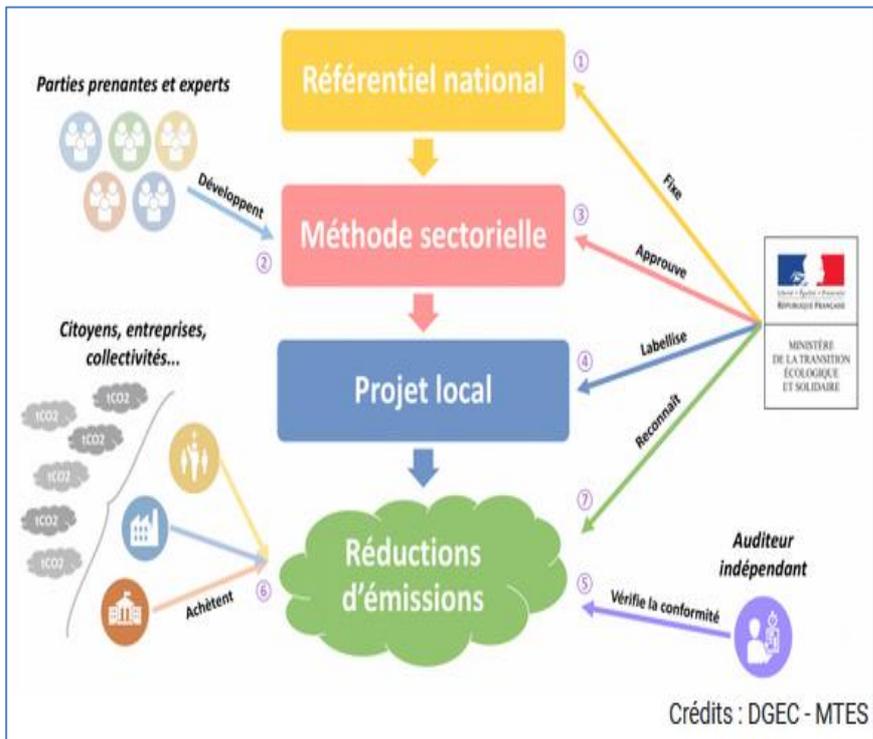
D'après Philippe Pointereau, 2001 et 2018

750 000 km de haies en France en 2018 (Teruti-Lucas, 2018) menacés à préserver et régénérer.

La méthode haie permet d'améliorer et augmenter le **maillage bocager** pour stocker du carbone et remplir de nombreux co-bénéfices :

biodiversité, eau, paysage, production de bois.

Référentiel des méthodes du Label Bas carbone

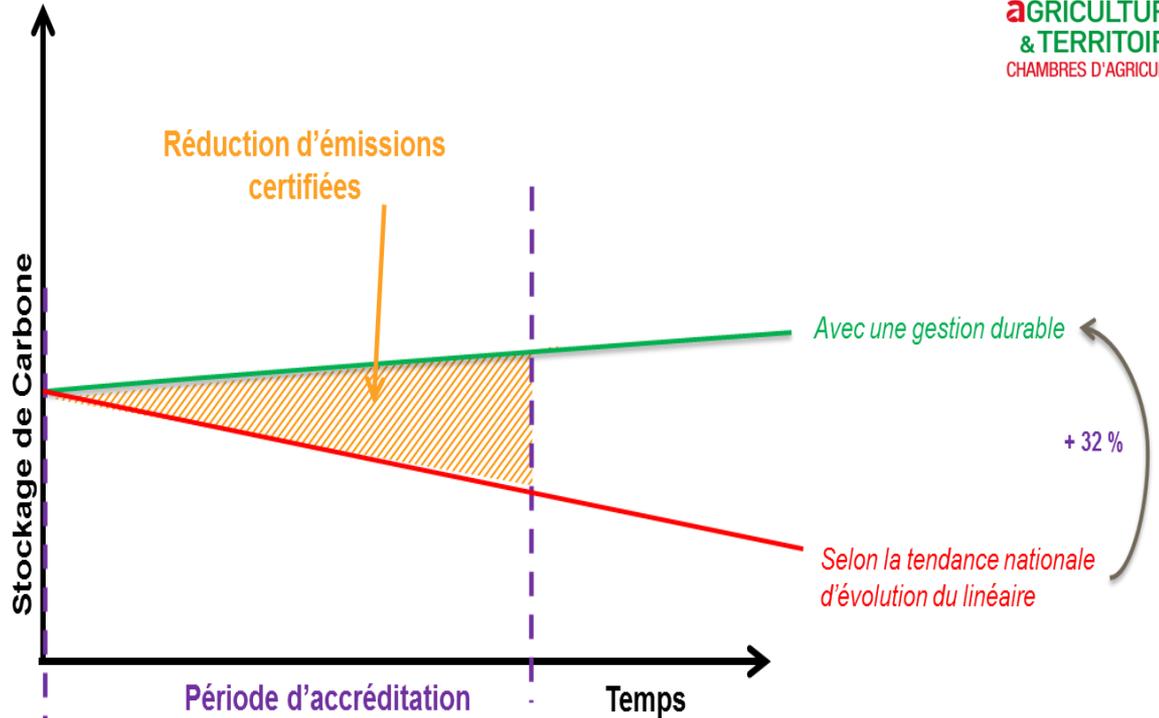


- **l'additionnalité** : démontrer que le projet n'aurait pas pu se faire sans l'incitation carbone
- le **suivi des émissions et de la séquestration**
- la **vérification par un tiers** pour pouvoir prétendre à des crédits carbone
- la **traçabilité** des crédits avec mise en place d'un registre permettant d'éviter le risque de double compte
- la **permanence** des réductions d'émissions ou la gestion du risque de non permanence
- La présence de **co-bénéfices socio et environnementaux**

L'additionnalité

Le gain carbone est calculé par rapport à un scénario de référence qui tend vers une dégradation du linéaire de haies en France.

Les haies existantes bien gérées évite la dégradation et permette un gain de biomasse.



La méthode Haies du Label Bas carbone

Réductions
d'émissions

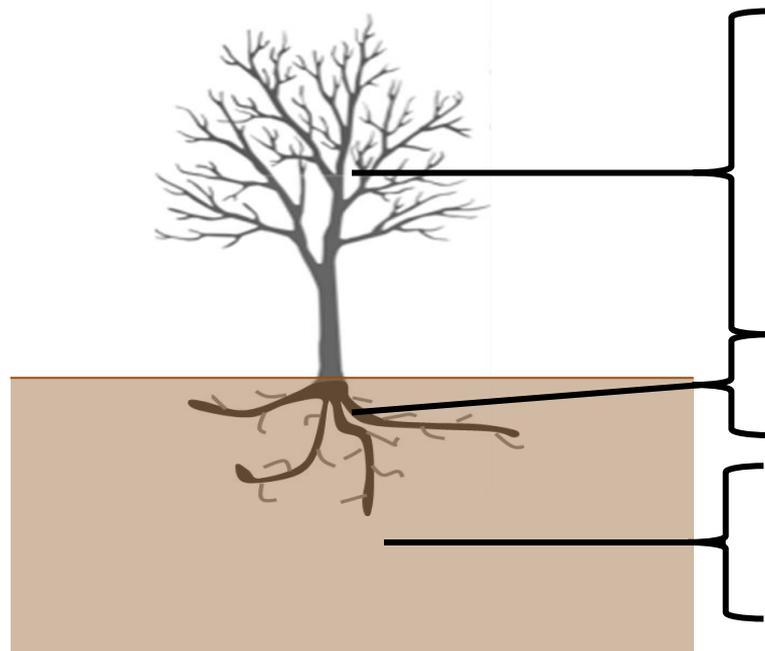
Stockées
Vérifiées

Empreinte
(en option)

- Une méthode à l'échelle de l'exploitation agricole.
- Un engagement sur une durée de 5 ans renouvelable 2 fois (*15 ans*) couplé à un accompagnement des agriculteurs.
- Valorisation du carbone stocké (vérifié).
- Valorisation du carbone en substitution d'énergies fossiles : empreinte (option).

Etat des connaissances sur le carbone stocké

- Stockage carbone à 3 niveaux :



Biomasse aérienne

Référentiels locaux/mesure sur place

Une partie prélevée	Une partie laissée sur place
De 0 à 4,41 Teq CO ₂ /km/an	0 à 4,85 Teq CO ₂ /km/an

Biomasse racinaire

0,4 à 3,2 Teq CO₂/km/an

Sol

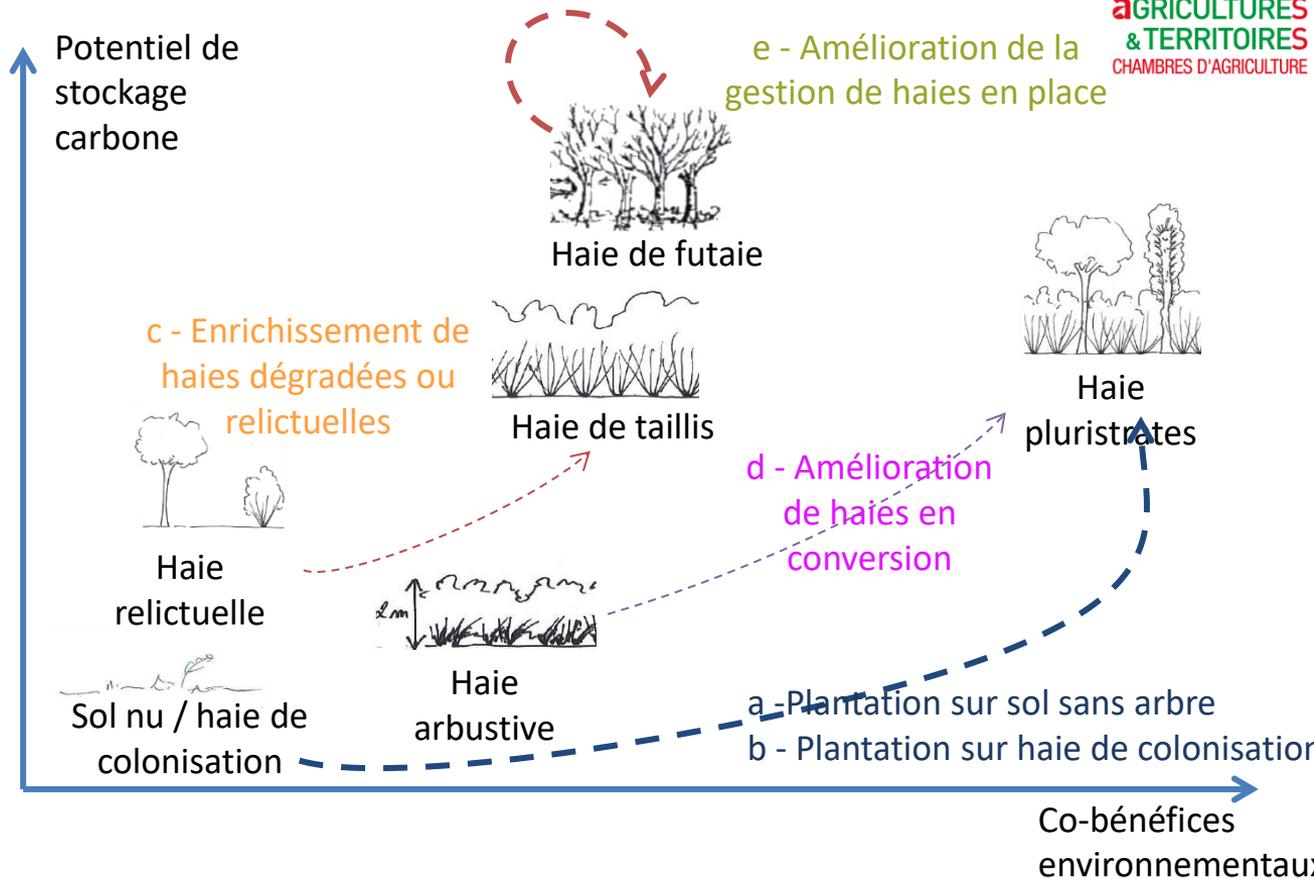
0,77 à 3,94 Teq CO₂/km/an

Plan de gestion durable, base de la méthode

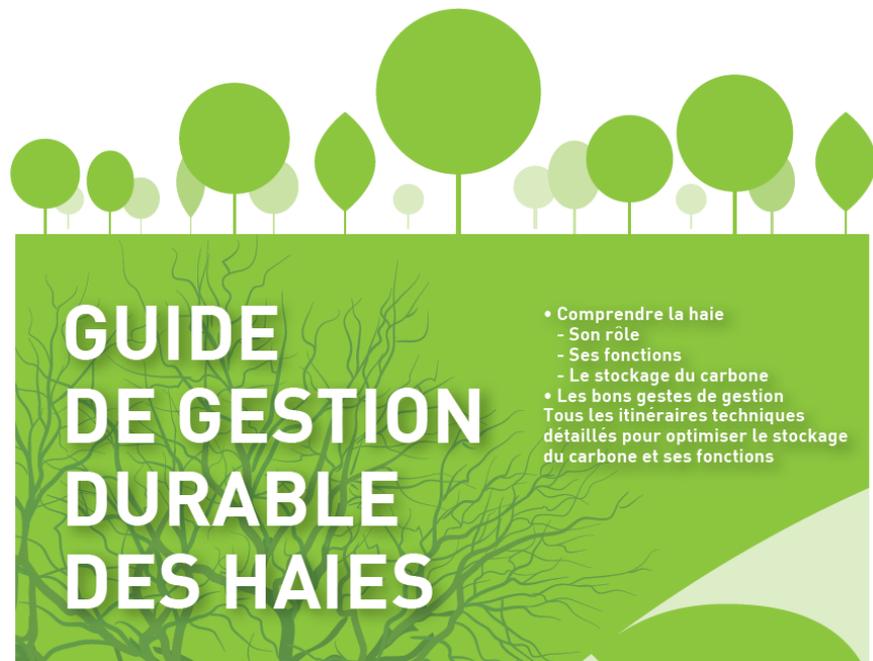
Le PGDH (*cadre type*) :

- Etablit à partir d'un diagnostic l'état initial,
- Définit les itinéraires de gestion sur 15 ans pour atteindre un état cible du linéaire

Ces itinéraires permettent d'améliorer la haie sur sa production de biomasse, son stockage de carbone et ses co-bénéfices



Guide de gestion en appui au dispositif



Un Guide en deux parties :

- Les pratiques de gestion
- Les itinéraires

Pour chaque typologie les itinéraires de maintien et de conversion sont proposés

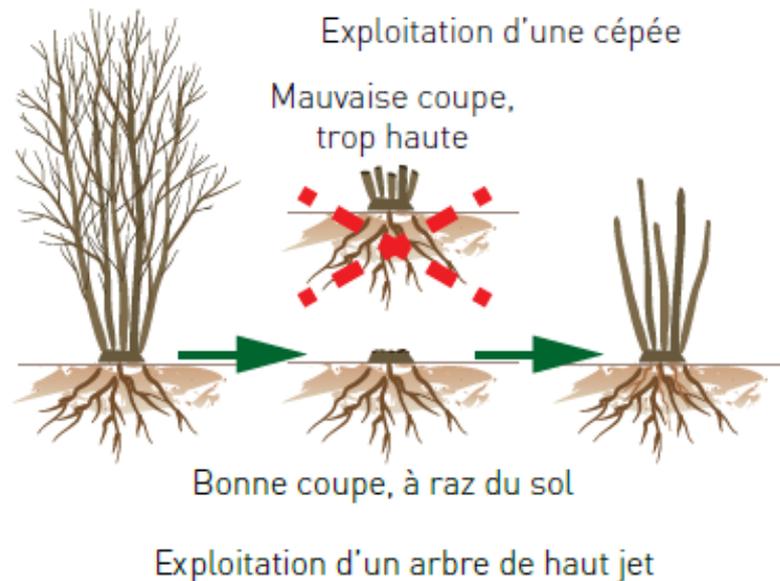
A chaque itinéraire est affecté un potentiel de stockage par compartiment.

Guide de gestion : exemple de bonnes pratiques

Exploitation d'une cépée d'arbres ou d'arbustes

La coupe des brins au ras du sol favorise la repousse de rejets plus nombreux et plus stables grâce à leur propre ancrage dans le sol. Attention à bien respecter les durées de rotation entre les coupes : une rotation trop courte va épuiser les souches et une rotation trop longue va entraîner une diminution du nombre de rejets. **Pour les arbustes, il est important de prélever tous les brins.**

Le recépage permet de régénérer une haie et de récolter du bois.



Guide de gestion : exemple de conversion

B3 - Conversion d'une haie relictuelle vers une haie pluristrate



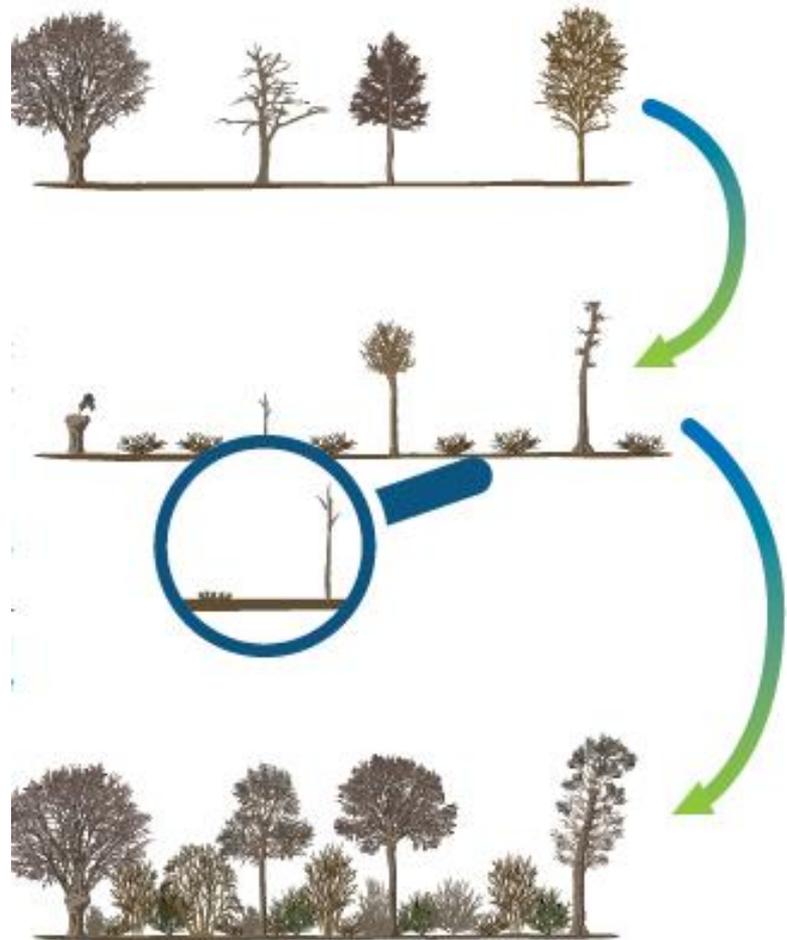
Le but

- Renforcer l'aspect paysager
- Apporter une protection aux animaux
- Réguler les pollutions diffuses des eaux
- Limiter l'érosion des sols

- Développer la biodiversité locale
- Stocker du carbone
- Produire plus de bois.

Année N

- Mise à distance des arbres (20 m)
- Récolte des branches des têtards et/ou ragosses et recépage (voir loupe) pour une mise en lumière du sol
- Plantation d'arbustes buissonnants : prunellier, houx, troène, fusain, églantier, ...
- Plantation d'arbres qui seront conduits ultérieurement en cépées voire haut-jet : châtaigner, frêne, charme, alisier torminal, poirier, ... en fonction du sol et de l'objectif recherché)
- Afin d'éviter tout abrutissement des plantations par le bétail, une clôture (électrique ou fil de fer barbelés) sera obligatoirement posée à 1,5 m minimum de l'axe de la plantation.



| Suivi du carbone

- **Dans la biomasse :**
 - Pour chaque itinéraire un calcul de carbone est affecté selon l'état de référence et l'évolution vers le type cible.
- **Dans les sols :**
 - lié à l'âge de la haie (sa présence et non sa taille) et non à son mode de gestion.
 - Pas d'additionnalité au-delà de 100 ans :
- **Carbone empreinte :**
 - Biomasse exportée non stocké, intégrée en option si la porteur de projet est reconnu par le Label haie.

Risque de non permanence et Rabais

- **Risque de non permanence:**

- Carbone vérifié = risque limité.
- Cas d'un déplacement (dans la limite autorisée) :
 - les réductions d'émissions seront diminuées pour tenir compte du déstockage de carbone correspondant au déplacement. Cette diminution sera égale au double de la séquestration réalisée par la haie dans le scénario de référence sur la durée du projet.
- Risque lié au carbone stocké : - 10 %

- **Transposabilité :**

- **Biomasse** : Un rabais par région à défaut de références spécifiques régionales sur la croissance des arbres de 5 à 50 %
- **Sol** : Un rabais selon l'usage de la base GIS-Sol à défaut de références spécifiques sur les sols de 5 à 20 %

Co-bénéfices

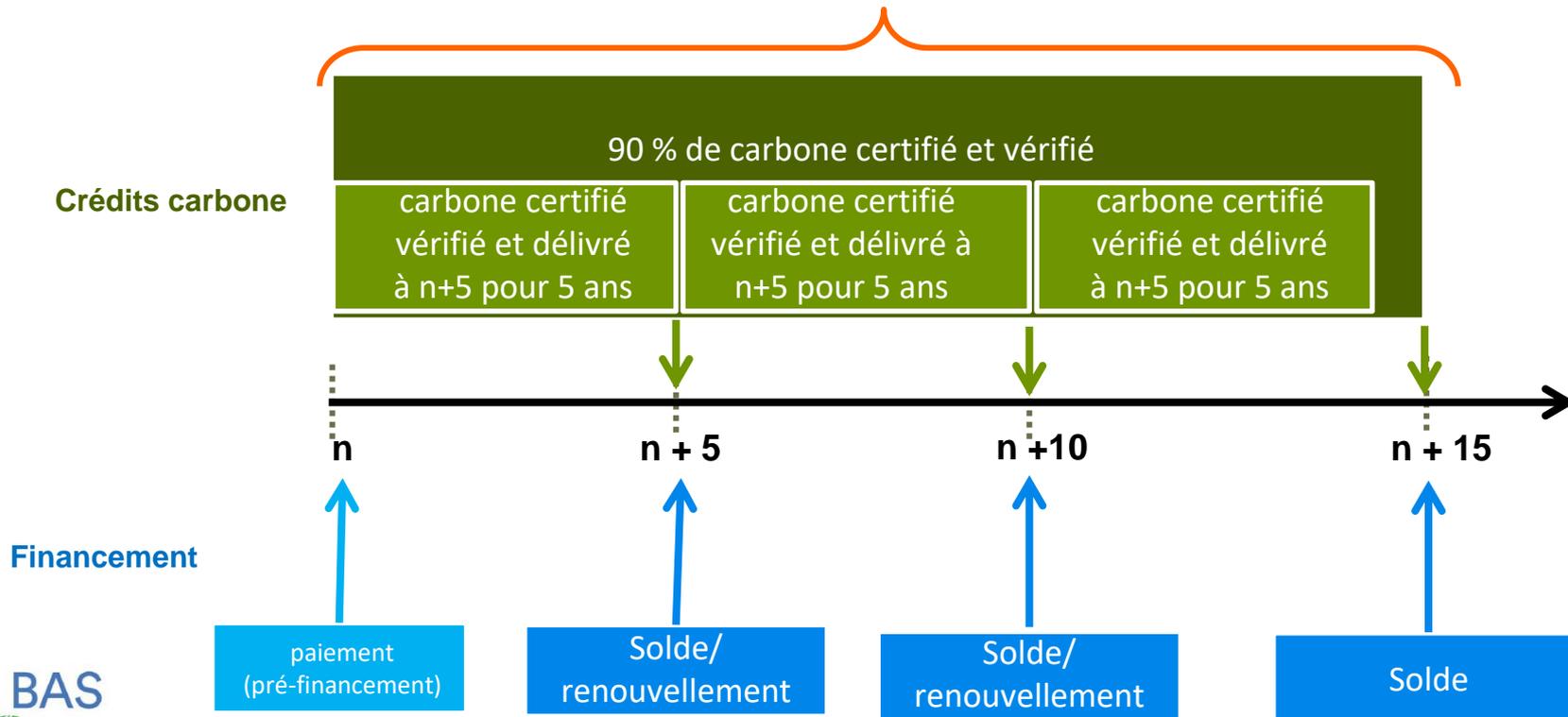
- **Engagement dans le label Haie (+ 20 points)**
 - niveau 1 à minima en année 1, niveau 2 en année 5 et niveau 3 en année 10
- **Les autres Co-bénéfices (de 2 à 5 points) :**
 - Zonages environnementaux (Natura 2000, ZNIEFF, trame verte...).
 - Essences endémiques pour la plantation.
 - Densité des haies (supérieure à la moyenne régionale et augmentation).
 - Biodiversité : haies pluristrates, arbres morts, essences remarquables, indice de biodiversité.
 - Erosion: linéaire perpendiculaire à la pente, haie sur talus.
 - Socio-économiques : PLUI, valorisation du bois, entreprises à moins de 50 km, entreprises de réinsertion.

Critères d'éligibilité

- **Le respect de la réglementation est un prérequis à tout projet.**
- **Réaliser un plan de gestion durable des haies**
 - Pour qu'un projet soit éligible il devra faire l'objet d'un PGDH défini selon le cadre type national et datant de moins d'un an (*ou mise à jour depuis moins d'un an*).
- **L'exploitation agricole devra engager la totalité de son linéaire bocager.**
 - les traitements chimiques dans la ligne de la haie
 - la coupe rase des arbres de haut jet sont des pratiques exclues
 - la haie doit être protégée lorsque la parcelle adjacente est pâturée
 - les résidus de taille ne peuvent être brûlés.
- **Convergence avec le niveau 1 du Label Haie,**
 - un exploitant engagé et reconnu dans la démarche Label Haie remplit de fait les critères d'éligibilité pour le LBC méthode haie.
- **Pour les plantations :**
 - Photo aérienne du site de 5 ans pour prouver qu'il n'y avait pas de haies.
 - utilisation d'essences adaptées localement et non invasives (idem regarnissage)

Schéma de délivrance des crédits

Pour un projet :
100% du carbone potentiel



Suivi du projet

Méthode Haie du Label Bas Carbone

LABEL BAS
CARBONE

2021

2022

2023

2024

2025

Plan de
gestion

Formations / Démonstrations

Mise en œuvre
du plan de
gestion

Visite technique
Mise à jour du plan de
gestion, recalcul pour le
solde

Audit de
certification

Notification au
ministère

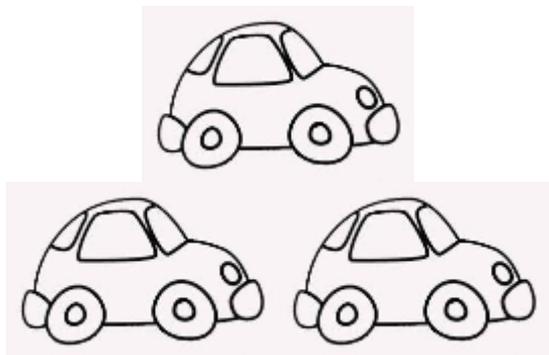
Crédits vérifiés
délivrés

Comment les agriculteurs peuvent contribuer à la compensation d'émissions résiduelles de l'entreprise ?

● Empreinte carbone pour des usages courants
(tonne équivalent CO₂, valeurs ADEME)

Usages	Empreinte carbone (tonnes équivalent CO ₂)
15 000 km voiture	2,2
Ecran plasma	0,28
Vol aller-retour Paris-New York	0,98
Logement/an (chauffage, eau, électroménager)	1,5

- Une exploitation* peut compenser en 1 an l'équivalent d'émission de 200 000 km de voiture soit l'équivalent de 30 T CO₂eq.



200 000 km = 30 T CO₂eq



1 EA (7km de haies et 300 m/an planté) = 30 T CO₂eq/an
150 T/5 ans et 750 T/15 ans



Production de nombreux co-bénéfices

